

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 15 mai 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

L'an deux mille six, le 15 mai à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Gouberne à Saint-Guilhem le Désert, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PIERRUGUES Georges - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean-Claude Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. REILHAN Robert- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. Michel ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. ASTIE Michel - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GELY William. M. CHRISTOL Jean-Marie

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - Mme GERBAL Renée - M. Jean-François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole M. Claude. CARCELLER

Absents : M. DEJEAN Maurice - M. SANCHEZ Norbert - M. MATEU Gabriel- Mme Isabelle VIVIEN

M. AGOSTINI Jean-André donne pouvoir à M. Manuel DIAZ

M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

M. GASTAN François donne procuration à M. VILLARET Louis

M. Manuel DIAZ est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
5 mai 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**45-2006 Renouvellement du bail de la parcelle BH7, aux abords du pont
du Diable, de M. Dousson**

Monsieur Manuel DIAZ, rapporteur, explique qu'afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de Circulation et de Stationnement des Gorges de l'Hérault et l'installation d'un point d'accueil saisonnier au pont du Diable, il serait souhaitable de renouveler la location de la parcelle cadastrée section BH n°7 sur la commune d'Aniane, d'une superficie de 6 400 m² et appartenant à Monsieur Bernard Dousson, domicilié à Saint-Hilaire-de-Brethmas (Gard).

Cette location permet de proposer une zone de stationnement aux abords du Pont du Diable, d'organiser notamment le stationnement sauvage et de fluidifier la circulation des véhicules.

Le bail d'un montant de 3 201,79 € par an, soit 800,45 € par trimestre entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2006 pour s'achever le 30 juin 2007.

La dépense correspondante est inscrite à l'article 6132 du budget primitif 2006.

Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- le renouvellement du bail pour 3 201,79€ l'année
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires à ce projet.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET